



RAPPORT D'AUDIT DU PROJET DE MISE EN PLACE DU PARC AGRO-INDUSTRIEL DE BUKANGA LONZO

1. Nous avons mis en œuvre les procédures convenues relatives à la revue institutionnelle, opérationnelle et financière des procédures de gestion des fonds du Gouvernement de la République Démocratique du Congo mis à la disposition de son partenaire AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd dans le cadre du Projet de mise en œuvre du Parc Agro Industriel de BUKANGA LONZO.
2. Nos travaux d'audit sur la mission ont été effectués conformément aux procédures convenues telles que décrites au point III des termes de référence (voir annexe1) repris dans le contrat de prestation de services conclu entre le Ministère des Finances et notre firme ERNST & YOUNG RDC SARL.

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues et indiquées ci-dessous relatives à la revue du projet de mise en place du Parc Agro-Industriel de BUKANGA LONZO pour la période allant du début du projet jusqu'au 31 août 2015.

Notre mission a été effectuée selon la Norme Internationale des services connexes (International Standard on Related Services - ISRS 4400) relative aux missions de procédures convenues. Ces procédures énumérées ci-dessous ont été mises en œuvre dans le seul but de vérifier le respect des procédures indiquées dans les termes de référence et de permettre au Gouvernement de la République Démocratique du Congo de s'assurer de la transparence et de la bonne exécution de la convention d'actionnaires conclue avec la société AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd.

3. CONFIDENTIALITE ET LIMITE DES RESPONSABILITES

Ce document est confidentiel. Il ne saurait être distribué à des tiers sans l'accord préalable et écrit de l'Autorité contractante (Le Ministère des Finances).

Les observations et autres éléments qui figurent dans ce rapport, ont été développés sur base de documents et informations qui nous ont été fournis par les différents interlocuteurs rencontrés durant la mission ainsi que nos analyses et vérifications indépendantes en matière de revue de conformité.

Nous rappelons également que, conformément aux conditions générales de marché qui font parties intégrantes du contrat signé avec l'Autorité contractante, tous les plans, dessins, spécifications, études, rapports, autres documents et logiciels préparés par le consultant pour le compte de l'Autorité contractante en vertu du présent marché deviendront et demeureront la propriété de l'Autorité contractante. A cet effet, tous les documents, rapports transmis par nous à l'Autorité contractante sont réservés à son seul usage.

Nous ne pouvons donc pas être tenus responsables de l'usage qui pourrait être fait de notre rapport par un tiers.



Building a better
working world

4. PROCEDURES CONVENUES

Dans le cadre de cette mission, les procédures convenues ont porté principalement sur :

- l'analyse des aspects institutionnels de la société de gestion du parc SEPAGRI ;
- l'analyse de l'utilisation des fonds reçus du Gouvernement ;
- l'analyse du cycle Achat-stocks-fournisseurs ;
- l'analyse du système comptable et financier de la société ;
- l'analyse de l'organisation administrative et structurelle, de la gouvernance d'entreprise ainsi que du système de contrôle interne ;
- la revue du système informatique,

5. APPROCHE METHODOLOGIQUE ET DOCUMENTATION

Notre approche de travail a consisté en la prise de connaissance des documents et informations mis à notre disposition dont principalement :

- Le plan d'affaires (Business plan) préparé par le partenaire AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd ;
- Le rapport financier du projet préparé par AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd ;
- Le contrat de gestion signé entre le Gouvernement et AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd ;
- La convention d'actionnaires conclue entre le Gouvernement et AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd ;
- La liste des paiements de la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement dans le cadre du projet.

Dans la mise en œuvre de notre méthodologie, nous avons effectué les vérifications suivantes :

- rapprochement de la liste des équipements acquis reprise dans le rapport financier à celle reprise dans le business plan ;
- rapprochement des dépenses engagées par AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd selon son rapport financier à la liste obtenue de la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement ;
- demande de confirmation du volume des transactions et des soldes aux fournisseurs des équipements ;
- vérification des prix des équipements achetés sur le marché international et rapprochement aux prix repris dans le rapport financier ;
- vérification des relations de filiation entre les différents fournisseurs et prestataires avec AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd ;

- vérification des dépenses engagées en rapport avec l'activité du Parc agro-industriel ;
- vérification de la raisonnable des coûts engagés par AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd.

6. LIMITATIONS ET DIFFICULTES

Dans le cadre de l'exécution de nos travaux, nous avons rencontré une série de limitations et difficultés que nous repreneons ci-dessous.

- (a) Nous n'avons pas été en mesure de vérifier le respect des échéances légales et réglementaires dans la production et la publication des états financiers parce que le partenaire AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd n'a pas préparé les états financiers du projet conformément à un référentiel comptable OHADA.

Nous avons mis en œuvre nos diligences sur base du rapport financier du projet préparé par le partenaire.

- (b) Nous n'avons pas été en mesure de vérifier la fiabilité des plans prévisionnels d'engagements et de décaissements en l'absence du plan de trésorerie préparé par le partenaire.
- (c) Nous n'avons pas obtenu le relevé bancaire d'AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd afin de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des fonds reçus par le Gouvernement en comparaison avec l'état des dépenses reçu de la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement.
- (d) Nous n'avons obtenu ni contrat signé entre les prestataires AEF POWER et MIC INDUSTRIES et le Gouvernement de la RDC, ni les preuves de paiement des fonds reçus par AEF pour un total de USD 21.155.100 (voir annexe 2).
- (e) Nous n'avons pas été en mesure de vérifier la nature de certaines dépenses engagées pour compte du projet. Ces dépenses se rapportent aux paiements en faveur des institutions de la RDC (USD 628.788 et CDF 680.222.408), paiements en faveur des individus (USD 52.850 et CDF 90.854.000), paiements en faveur du projet Parc non reconnus par le partenaire AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd (USD 45.000 et CDF 754.000.330), paiements en faveur des sociétés publiques (CDF 126.300.324), le montant de libération du capital des sociétés PARCAGRI, MARIKIN et SEPAGRI (CDF 874.121.880) et des paiements en faveur de DESTICLOX et TRIOMF considérés par AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd comme ne se rapportant pas au projet BUKANGA LONZO (USD 7.225.450).
- (f) Nous n'avons pas été en mesure de vérifier les recettes générées par le Parc en l'absence des informations sur les ventes dans le rapport financier préparé par le partenaire AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd.
- (g) Les paiements effectués par le Gouvernement Congolais en faveur du projet BUKANGA LONZO n'ont pas été soutenus par des pièces justificatives devant nous permettre de vérifier l'authenticité, la sincérité et l'exactitude de ces montants. La Direction du Trésor et de l'Ordonnancement (DTO) n'a mis à notre disposition que des certificats de transfert d'un ordre de paiement informatisé.

7. CONSTATATIONS

Les constatations qui découlent de la mise en œuvre de nos diligences se détaillent de la manière suivante :

a) CADRE INSTITUTIONNEL

Le partenaire n'a pas mis en place localement de système comptable et financier, d'organisation administrative, de gestion de stocks et informatique afin d'assurer un contrôle interne permettant une gestion efficace et transparente des opérations de la société.

Nous avons noté que toutes les opérations de passation de marchés, de gestion financière et comptable relatives aux activités du Projet sont effectuées directement en Afrique du Sud au siège d'AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd.

b) UTILISATION DES FONDS REÇUS DU GOUVERNEMENT

Nous avons noté que le rapport financier préparé par AFRICOM COMMODITIES Pvt (Ltd) n'est pas présenté sous le format des états financiers conformément au plan comptable OHADA qui est d'application en République Démocratique du Congo depuis le 1er janvier 2014.

Il convient de noter que ce rapport financier ne reprend pas les recettes générées pour la période arrêtée au 31 août 2015.

c) PROCEDURES D'ACQUISITION OU PASSATION DE MARCHES (CYCLE ACHATS-STOCKS-IMMOBILISATIONS-FOURNISSEURS)

Les différents aspects vérifiés sont les suivants :

1.1. Examen des règles de transparence, d'économie et d'équité dans les acquisitions

Nos travaux ont permis de relever les constats suivants :

- Absence d'appel d'offres lancé lors de la sélection des fournisseurs des équipements.
- Achat des équipements et des matériels principalement auprès des sociétés sœurs, Michigan Equipment, BPI Manufacturing, Triomf Fertiliser, Desticlox.
- Absence d'un comité d'achat ; tous les achats sont approuvés par le CEO, Mr Grobler.

1.2. Evaluation de coûts des équipements sur le marché international

Les prix pratiqués par les fournisseurs d'AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd sont excessivement supérieurs à ceux pratiqués par des concurrents sur le marché international.

1.3. Système de gestion Achat-Stocks-Fournisseurs .

- Les critères de sélection des fournisseurs ne sont ni documentés ni détaillés.
- Le processus de cotation et d'appel d'offres n'a pas été suivi par AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd.



Building a better
working world

- Absence d'évidence d'inventaires physiques consignés sur des procès-verbaux signés par les parties prenantes
- Absence de logiciel de gestion des stocks. Les stocks à BUKANGA LONZO sont suivis sur base d'un fichier Excel
- Absence de grand-livre des comptes fournisseurs pour raison de confidentialité
- Absence d'application Informatique pour la gestion des achats locaux. Les demandes d'achat en provenance de Kinshasa sont suivis par le réseau social « WhatsApp »
- Les critères d'acquisition des biens ne sont pas définis dans la procédure. Les lieux d'acquisition des biens sont déterminés par le CEO, le CFO et le Financial Manager sur base de leur expérience.

d) GOUVERNANCE D'ENTREPRISE AU SEIN DU PROJET

La revue de la gouvernance en rapport avec les exigences légales a mis en exergue les faiblesses suivantes :

- (1) Non-respect des dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit comptable, principalement sur les articles suivants :
 - Article 6 : Obligation de mettre en place des procédures de contrôle interne.
 - Article 16 : obligation d'établir une documentation décrivant les procédures et l'organisation comptables.
 - Article 24 : durée de conservation des documents comptables de 10 ans.
- (2) Non-respect des dispositions de l'article 3 de l'Ordonnance-Loi n° 69/009 du 10 février 1999 qui stipule que « La comptabilité des sociétés de droit national doit obligatoirement être tenue en République Démocratique du Congo ».

Notre analyse de la convention d'actionnaires a permis de relever les faiblesses suivantes :

- Aucune exigence de garantie de bonne exécution au partenaire de gestion du projet. La garantie à déposer dans un compte bancaire devrait être accompagnée d'une attestation stipulant que le partenaire s'engage à exécuter le projet conformément au contrat et qu'il mettra toute son expertise pour assurer la bonne exécution.
- Aucune exigence d'élaboration du plan de gestion des impacts environnementaux au regard de l'utilisation des produits chimiques (engrais) par le projet.

e) RISQUE DE FRAUDE

Notre revue du risque de fraude a relevé l'existence des paiements effectués directement à des tiers pour lesquels nous n'avons pas encore obtenu des évidences probantes et appropriées auprès du Ministère des Finances.



Building a better
working world

Nous avons également identifié des paiements en faveur d'AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd de CDF 4.800.000.000 et CDF 29.295.000 équivalent respectivement à USD 5.172.688 et USD 31.662. Nous avons obtenu le Swift de la transaction de CDF 4,8 milliards qui renseigne un montant de USD 4,800,000, soit une différence de USD 372.688 non justifié. Le second montant en CDF a été enregistré dans les livres du partenaire AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd pour USD 30.000, soit une différence non significative de USD 1.662.

Compte tenu du fait que les procédures mentionnées ci-dessus ne constituent ni un audit ni un examen limité effectué selon les Normes Internationales d'Audit (International Standards on Auditing, Normes ISA) ou les normes Internationales d'examen limité (International Standards on Review Engagements, Normes ISRE), nous ne sommes pas en mesure d'exprimer un degré d'assurance que toutes les anomalies et tous les problèmes qui auraient pu être décelés par la mise en œuvre de procédures complémentaires ou par un audit ou un examen limité des états financiers selon les Normes Internationales d'Audit, ont été identifiés.

Si nous avions mis en œuvre des procédures complémentaires ou si nous avions réalisé un audit ou un examen limité des états financiers selon les normes internationales d'audit ou les normes internationales d'examen limité (ou les normes ou pratiques nationales applicables), d'autres éléments auraient pu être portés à notre connaissance et vous auraient été communiqués.

Notre rapport n'a pour seul objectif que celui indiqué dans le troisième paragraphe de ce rapport et ne peut être utilisé à d'autres fins, ni diffusé à d'autres parties. Ce rapport ne concerne que les informations relatives à l'utilisation des fonds alloués par le Gouvernement Congolais dans le cadre du projet du Parc Agro-Industriel de BUKANGA LONZO jusqu'au 31 août 2015 et ne s'étend pas à la réalisation du projet à la date de notre rapport.

ERNST & YOUNG RDC SARI

Lindsey DOMINGO
Associé-Gérant



Building a better
working world

COMMENTAIRES DÉTAILLÉS SUR LE PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU PARC AGRO-INDUSTRIEL DE BUKANGA LONZO

1. CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre de la relance des activités du secteur agricole, moteur de développement de la République Démocratique du Congo, le Gouvernement a choisi un espace de près de 70.000 hectares dans le secteur de BUKANGA LONZO comme site pilote pour l'implantation d'un parc agro-industriel.

Dans cet élan, le Gouvernement a élaboré une stratégie de transformation du secteur agricole notamment par le développement des parcs agro-industriels, afin de générer une croissance participative en vue de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Dans l'optique d'assurer les moyens de fonctionnement permettant au parc d'approvisionner constamment le pays en produits alimentaires afin de réduire de façon drastique l'importation de ceux-ci, le Gouvernement avait résolu de confier la gestion du parc à une entreprise d'opération et de gestion intégrée ayant la compétence, l'expérience, la capacité et l'expertise requises pour fournir des services nécessaires dans l'aménagement, la construction, la gestion, l'exploitation ainsi que la maintenance des projets agro-industriels de grande envergure.

C'est ainsi qu'un contrat de gestion a été signé le 20 février 2014 entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la société sud-africaine AFRICOM COMMODITIES (Pty) Ltd pour la gestion du parc.

Le montant total des fonds alloués par le Gouvernement pour le projet BUKANGA LONZO selon la liste des paiements de la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement sont estimés à USD 92.293.337.

2. RESULTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE NOS DILIGENCES

2.1. REVUE DU CADRE INSTITUTIONNEL

L'objectif poursuivi a consisté à nous assurer du respect des dispositions légales et réglementaires relatives à la création de la Société d'exploitation du Parc Agro-Industriel de BUKANGA LONZO SA, SEPAGRI SA conformément aux termes de référence de la mission. En raison des diligences directement liées, nous avons étendu nos vérifications à la société Parc Agro-Industriel de BUKANGA LONZO SA et au Marché International de Kinshasa SA (MARIKIN)

A l'exception des statuts de la SEPAGRI SA non obtenus à ce jour, malgré nos multiples relances, les différents documents statutaires de la Société d'Exploitation du Parc Agro-Industriel de BUKANGA LONZO SA obtenus ci-dessous nous ont conduits à conclure sur le respect des dispositions légales et réglementaires. Il s'agit de :

- L'identification nationale numéro 01-000-N950398.
- Le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier numéro CD/KIN/RCCM/15-B-7295.
- Le numéro d'impôt : A1506625T.
- L'autorisation d'ouverture d'activité économique et commerciale du Bourgmestre de la Commune de GOMBE n° 06210/G.U/1026/PMEA.
- Le certificat d'affiliation à l'Institut National de Sécurité Sociale numéro 010106637A1
- Le certificat d'immatriculation à l'Institut National de Préparation Professionnelle n° DG/DF/DR/GU/4655/2015.
- Le fiche d'identification de l'Office National de l'Emploi.



Nous avons également obtenu le procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive du 23 mars 2015 qui a nommé les administrateurs conformément aux dispositions des articles 416 et 419 de l'Acte Uniforme OHADA portant relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique pour deux premiers exercices sociaux.

Les administrateurs nommés sont : (1) Monsieur Ruffin MAYAKA NGAYI, (2) Monsieur Christo GROBLER et (3) Monsieur Pieter VENTER.

Les administrateurs ainsi nommés ont tenu la réunion du conseil au 24 mars 2015 sanctionné par le procès-verbal n° 001/2015.

Nous n'avons obtenu aucune documentation sur les deux sociétés suivantes :

- Parc Agro-Industriel de BUKANGA LONZO SA.
- Marché International de Kinshasa SA.

En l'absence des documents légalement requis pour la constitution d'une société, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le respect du cadre institutionnel relatif à ces deux entités.

2.2. REVUE DE LA STRUCTURE ORGANIQUE

La structure organisationnelle est l'ensemble des fonctions et des relations déterminant formellement les missions que chaque unité de l'organisation doit accomplir, et les modes de collaboration entre ces unités. A chaque unité est délégué un certain pouvoir pour exercer sa mission.

La revue de l'organigramme transmis montre que la spécialisation est le mode de découpage des activités retenues. Le projet est donc divisé par fonctions, et les fonctions retenues sont « Commerciale et ventes » et « Finance ». La coordination du projet est assurée par un Operations Director qui est placé sous la supervision du Directeur Général. Nous avons compris que le rôle de l'Operations Director couvre la fonction production.

Lors des entretiens organisés avec certaines personnes lors de notre visite du site, nous avons constaté l'existence des départements ci-dessous non repris sur l'organigramme en vigueur. Il s'agit de :

- Grain storage.
- Ferme.
- Construction.

Les bonnes pratiques recommandent de disposer d'un manuel d'organisation qui décrit avec plus ou moins de précision la structure, les fonctions qui la composent, les liaisons entre unités, et parfois même les tâches que chacun doit accomplir et la délimitation exacte de son pouvoir.

Nous avons constaté que l'organigramme de la société de gestion du parc n'est pas formalisé selon les bonnes pratiques.

Nous recommandons la formalisation d'une structure organique mettant en exergue les tâches que le titulaire d'une fonction doit accomplir car elle s'inscrit dans une conception mécaniste de la division du travail dans laquelle chacun est considéré comme un exécutant, à l'intérieur d'un territoire bien délimité, dont il ne doit pas franchir les frontières sous peine de remettre en cause toute la logique de l'organisation.

2.3. REVUE DE L'UTILISATION DES FONDS RECUS DU GOUVERNEMENT

L'objectif poursuivi est de nous assurer que les dépenses engagées par la société de gestion AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd l'ont été conformément au plan d'affaires (Business plan) approuvé par le Gouvernement.

Nous devons également vérifier les opérations d'exploitation entreprises par AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd ainsi que les recettes générées à la date de notre intervention.

Conformément à l'article 4 du contrat signé entre le Gouvernement de la RDC et AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd, l'Etat Congolais a l'obligation d'assurer le financement du projet sur base d'un budget annuel préparé par le partenaire. Le montant ainsi déterminé dans le budget devrait être versé au compte du parc suivant le plan de trésorerie du projet conformément à l'article 4 du contrat de gestion.

Nous avons noté, selon le relevé de fonds reçus du Gouvernement Congolais préparé par AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd, que de mars 2014 à février 2015, l'Etat Congolais a versé dans le cadre du projet un montant de USD 101.549.894 dont USD 53.414.444 ont été versés directement dans le compte du partenaire AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd et la différence a servi au paiement des fournisseurs.

Notre revue du plan d'affaires (Business plan) et du rapport du projet préparé la direction montre que les différents postes de dépenses prévus devraient être réalisés de la manière suivante :

<u>Description</u>	<u>Prévisions</u> USD
Equipements et infrastructures	117 655 000
Agronomes et exploitation ferme	420 000
Pesticides	8 267 000
Graines et semences	5 100 000
Fertilisants	7 600 000
Equipements de maintenance	-
Carburant, lubrifiants	1 260 000
Salaires et émoluments	6 991 300
Routes de la ferme	5 814 063
Loyer du camp	200 000

Nous notons que le rapport financier préparé par AFRICOM COMMODITIES Pvt (Ltd) n'est pas présenté sous le format des états financiers conformément au plan comptable OHADA qui est d'application en République Démocratique du Congo depuis le 1er janvier 2014.

Il convient de noter que ce rapport financier ne reprend pas les recettes générées pour la période arrêtée au 31 août 2015.



Building a better
working world

Notre réconciliation entre les montants des fonds reçus du Gouvernement de la RDC selon le rapport financier préparé par le partenaire AFRICOM COMMODITIES et la liste des paiements en faveur du projet de BUKANGA LONZO reçue de la Direction du Trésor et d'Ordonnancement (DTO) se présente comme suit :

Description	Devise	Montant	C/V USD
Paiements directs aux fournisseurs et AFRICOM	USD	83 636 374	83 636 374
Paiements via des institutions de la RDC	USD	626 788	626 788
Paiements à des individus	USD	52 850	52 850
Paiements au projet par:			
Paiements au projet par:	USD	45 000	45 000
Paiements au projet par:	CDF	754 000 330	815 137
Paiements via des institutions de la RDC	CDF	680 222 408	733 976
Paiements à PARCAGRI SA	CDF	489 576 060	529 769
Paiements à MARIKIN SA	CDF	192 070 900	207 672
Paiements à SEPAGRI SA	CDF	192 070 900	207 672
Sociétés et établissements publics	CDF	128 300 324	135 497
Paiements à des individus	CDF	90 854 000	98 252
Paiements directs à AFRICOM	CDF	4 829 295 000	5 204 350
Total			92 293 337
Montant reçu du Gouvernement selon AFRICOM			101 549 894
Ecart à justifier			(39 120 337)
Paiements reçus par AFRICOM non repris sur la liste de la DTO			10 552 900
Paiements reçus par BPI non repris sur la liste de la DTO			6 900 000
Paiements reçus par DESTICLOX non repris sur la liste de la DTO			900 000
Paiements reçus par MICHIGAN non repris sur la liste de la DTO			10 800 000
Paiements reçus par TRIOMF non repris sur la liste de la DTO			5 265 000
Montant non reçu par AFRICOM dans son compte bancaire			60 100
Paiements fournisseurs non reconnus AFRICOM (Annexe 2)			(21 370 490)
Paiements divers non reconnus par AFRICOM (Annexe 3.1 à 3.8)			(3 452 813)
Ecart sur versements à AFRICOM (voir paragraphe 2.7 ci-dessous)			(374 350)
Ecart final non investigué car jugé non significatif			30 400

Bien que l'écart final ne soit pas significatif, nos travaux appellent les commentaires suivants :

- (a) Différences entre les montants repris sur la réconciliation préparée par AFRICOM et les détails des paiements repris sur la liste de la DTO. Ces différences se détaillent comme suit :

Désignation fournisseur	Montant réconciliation AFRICOM	Montant selon DTO	Ecart
AFRICOM	53 414 444	42 861 544	10 552 900
BPI MANUFACTURING	6 900 000	-	6 900 000
DESTICLOX	9 691 600	8 791 600	900 000
MICHIGAN EQUIPMENT	13 500 000	2 700 000	10 800 000
TRIOMF FERTILIZER	16 043 850	12 778 850	5 265 000

Nous ne pouvons-nous prononcer sur la sincérité des montants repris sur la réconciliation préparée par AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd en l'absence des relevés bancaires non mis en notre disposition afin de valider leur exactitude.

- (b) Nous demandons au Ministère des Finances de mettre à notre disposition les contrats signés avec les fournisseurs repris en annexe 2 ainsi que les preuves de paiement.
- (c) Nous demandons au Ministère des Finances de mettre à notre disposition les preuves de paiement des transactions reprises en annexes 3.1 à 3.8.
- (d) Nous demandons au Ministère des Finances de justifier l'écart de USD 374,350 repris en annexe 3.9. Cet écart représente la différence entre les montants en CDF sortis du compte du Trésor Public et la contre-valeur en USD reçue dans le compte de AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd.

Nous relevons que sur les paiements effectués par le Gouvernement Congolais en faveur du partenaire AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd, un montant de USD 17.766.548 a été versé à DESTICLOX pour la construction du marché de la société MARIKIN SA sur base du contrat signé le 5 mai 2015 entre DESTICLOX et AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd.

AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd considère que ce paiement est effectué conformément à l'article 5.5 du contrat précité qui stipule qu'un paiement d'avance représentant 37,5% du montant total (USD 95 millions) doit être effectué en faveur du constructeur DESTICLOX afin de lui assurer le début des travaux. Selon le partenaire le versement de USD 17.766.548 représente la contribution du Gouvernement Congolais estimé à 50%.

Notre revue de cette opération appelle les commentaires suivants :

- Aucune disposition du contrat ne fait allusion à la contribution du Gouvernement Congolais à hauteur de 50% ;
- A la date de notre intervention, nous n'avons obtenu aucune évidence de la contribution du partenaire AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd au solde des 50% ;
- Aucune garantie de bonne exécution n'est exigée au prestataire DESTICLOX.

Nos travaux ont permis de relever que le Gouvernement a effectué des paiements en faveur de DESTICLOX pour l'amélioration de la route d'accès au site de BUKANGA LONZO. Les deux paiements, repris en annexe 3, se détaillent de la manière suivante :

- 15/08/2014 : paiement de USD 993,600 pour gravillonnage 14,4 Kms (coût unitaire de USD 69 le Km) depuis la route nationale jusqu'au site de BUKANGA LONZO.
- 23/09/2014 : paiement de USD 3.798,000 pour l'amélioration de la voie d'accès de la route principale jusqu'au site C de BUKANGA LONZO, soit 42 Kms (notre estimation du coût unitaire est de USD 80,429 le Km).

Notre analyse de ces paiements a permis de relever les observations suivantes:

- La route d'accès au parc de BUKANGA LONZO n'est pas gravillonnée. Cette route est en terre ;
- Le coût unitaire de la deuxième facture est très élevé comparé à celui de la première facture ;
- Aucun contrat n'a été signé pour l'exécution de ces travaux. En raison de l'importance du montant, nous pensons que le Gouvernement aurait dû demander la signature du contrat avant l'exécution ;

- Aucune évidence de contrôle technique des travaux sur la route par les experts de l'Office des routes ou de l'Office des Voiries et Drainage.

Nous pensons que le Gouvernement Congolais devrait fixer des conditions pour le décaissement des fonds notamment les prévisions de trésorerie conforme au Business plan et exiger l'ouverture d'un compte bancaire spécifique au projet dans une banque locale de manière à faciliter toute vérification indépendante.

2.4. REVUE DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES

L'objectif poursuivi sur la revue des procédures de passation de marchés est de s'assurer de la transparence dans le processus de passation des marchés et de la sélection des fournisseurs.

Pour ce faire, notre démarche consiste à :

- Vérifier la justification du choix des fournisseurs, l'évidence de l'origine du besoin et de la réception des biens et services conformément aux commandes ;
- Apprécier le caractère adéquat des procédures de mise en concurrence et de négociation des conditions tarifaires ;
- S'assurer que le fournisseur retenu présente les meilleures conditions en termes de qualité et du prix
- Procéder à des vérifications des achats locaux à partir des débours des fonds en trésorerie ;
- Vérifier l'affectation des achats à l'exportation conformément aux besoins exprimés ;
- S'assurer de l'existence d'une comptabilité de stocks ;
- Analyser les principaux indicateurs de performance à la fonction approvisionnement ;
- Procéder à la vérification de l'enregistrement exhaustif des mouvements en entrée et sortie de stocks tant en magasin qu'en comptabilité ;
- S'assurer du bon fonctionnement des contrôles internes sur la tenue des stocks en magasins et sur la comptabilisation des opérations d'entrée et de sortie des stocks ;
- Examiner les divers contrats d'assistance et de fournitures.
- Lancer des demandes de confirmations de soldes aux fournisseurs ainsi que les confirmations des transactions passées avec les différents fournisseurs
- S'assurer que les stocks sont régulièrement inventoriés et les résultats des inventaires rapprochés à la situation du système comptable
- Vérifier la pertinence de la méthode de valorisation de stocks retenue

Nous avons noté que tous les équipements ont été acquis en Afrique du Sud par le partenaire AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd sans appel d'offres.



Building a better
working world

Le partenaire AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd considère que les acquisitions des équipements ont été effectuées conformément au business plan, et auprès des fournisseurs préalablement indiqués dans le business plan.

Les lettres de demandes de confirmation de soldes et du volume des transactions avec les fournisseurs des équipements ont été envoyées à l'exception du prestataire AEE POWER pour lequel les paiements ont été directement effectués par le Ministère des Finances. Les preuves de paiement ainsi que les pièces justificatives de ces transactions devront être obtenues du Ministère des Finances.

A la date de notre visite au parc agro-industriel, nous avons organisé un inventaire physique des immobilisations. En l'absence d'une situation comptable, les résultats de l'inventaire ont été rapprochés à l'état de suivi du Service Transport (Fichier Excel).

Les corrections nécessaires ont été passées dans l'état de suivi du Service Transport.

Notons, par ailleurs, que depuis le lancement du parc, aucun inventaire n'a été organisé par la société de gestion.

2.4.1. Cycle Achat-fournisseurs-immobilisations

Le Partenaire AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd a assuré la réalisation des travaux par des achats directs auprès des fournisseurs. Il considère que les achats ont été effectués en tenant compte de la réputation du fournisseur, sa qualité, son image de marque, les services après-vente et la disponibilité des stocks.

Les principaux fournisseurs retenus par le prestataire et les volumes de leurs transactions dans le cadre du projet sont détaillés comme suit :

<u>Fournisseur</u>	<u>Montant</u> USD
BPI MANUFACTURING	6 900 000
MICHIGAN EQUIPMENT	13 500 000
DESTICLOX	10 200 000
TRIOMF FERTILIZER	16 150 000
SENER 360	2 565 000
AFRICOM COMMODITIES	<u>4 850 000</u>
	<u>64 165 000</u>

Notre procédure de demande de confirmation de volume de transactions envoyée à chaque prestataire/fournisseur a montré que les montants indiqués ci-dessus représentent les volumes des transactions dans le cadre du projet BUKANGA LONZO.

Les différentes réponses à la demande de confirmation ont été reçues aux dates ci-dessous :

<u>Fournisseur</u>	<u>Date</u>
BPI MANUFACTURING	25/11/2015
MICHIGAN EQUIPMENT	30/11/2015
DESTICLOX	25/11/2015
TRIOMF FERTILIZER	25/11/2015
SENER 360	04/12/2015
AFRICOM COMMODITIES	25/11/2015



Building a better
working world

Nos recherches ont permis de mettre en exergue les relations de parties entre AFRICOM COMMODITIES et les sociétés suivantes :

- DESTICLOX
- TRIOMF FERTILIZER
- MICHIGAN EQUIPMENT
- BPI MANUFACTURING

Nous pensons, à notre avis, que les transactions avec les parties liées devraient être préalablement approuvées par le Gouvernement Congolais afin de s'assurer qu'elles sont accomplies dans les conditions normales du marché.

Nous avons noté des entretiens avec l'Operations Manager du projet que les achats locaux (Kinshasa) ont été effectués auprès des fournisseurs présentant les meilleures conditions de prix, de qualité et de la capacité de livraison. Ces achats ont été effectués sans une demande de cotation à l'avance, mais par des appels téléphoniques aux fournisseurs.

Les achats locaux importants ont été effectués auprès des fournisseurs ci-après :

Fournisseur	Produit acheté	Valeur/USD
IMD	Ciment	644 500
PPC	Ciment	958 480
Congo Futur	Bar de fer	146 760
KSM	Bar de fer	143 110
PARAMIL	Bar de fer	20 802

Nous avons noté par ailleurs, ce qui suit :

- AFRICOM (CEO, CFO, Financial Manager, Procurement RDC, Project Manager de Bukanga Lonzo) utilise WhatsApp pour gérer les demandes d'achat de Kinshasa ;
- Les cotations sont envoyées dans le groupe WhatsApp par les Procurement officers de Kinshasa sous le format photo et de tableau Excel.

2.4.2. Vérification des prix sur le marché international

Nous avons vérifié les prix des équipements achetés auprès des fournisseurs retenus par AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd à ceux pratiqués par des concurrents sur le marché international.

Les prix de quelques articles identifiés sont présentés comme suit :

Équipement	Fournisseur	Situation du marché International			AFRICOM	
		Pays	Devise	Prix	Prix USD	Fournisseur
Tractor 10 Tr	Gm Stephenson	United Kingdom	GBP	6 460	22 000	BPI
Challenger 540C	Tractor House	USA	USD	279 000	628 000	BPI
Massey Ferguson 7918			EUR	118 000	426 800	Michigan
Massey Ferguson 6690	Tractor House	USA	USD	254 500	518 800	Michigan
TAPC 3502 4x4	Parmeric	Afrique du Sud	Rand	251 000	45 500	Michigan
Grader-G9100	Linyi Vision Construction Machinery Co. Ltd	China	USD	70 000 - 80 000	711 215	Michigan
						+12 mois services



Building a better
working world

2.4.3. Cycle Achat-fournisseurs-stocks

La procédure applicable pour l'acquisition des équipements est semblable à celle appliquée pour les stocks.

Lors de notre visite du Parc de BUKANGA LONZO, nous n'avons pas obtenu des évidences de prise d'inventaire physique avec des procès-verbaux d'inventaires signés par les différentes parties prenantes.

Nous avons noté qu'en l'absence d'un logiciel de gestion des stocks au parc, tous les stocks sont suivis sur base d'un fichier Excel.

Nous avons réconcilié les stocks repris sur le rapport financier préparé par AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd et les stocks selon le fichier Excel du Support Services Manager, et avons dégagé les écarts suivants :

Maïs

Description	Code	Unité	Quantité Stocks-Excel
Chokchai (Maize Yellow)	090	Kg	61 936
Chokchai (Maize Yellow)	888	Kg	47 562
Capsiano (Maize Yellow)	9001	Kg	10 000
Pannar 12 (Maize Yellow)	PAN 12	Kg	3 100
Pannar 53 (Maize Yellow)	PAN 53	Kg	100
K2	AFG 4611	Kg	6 375
K2	PGS 51	Kg	6 660
K2	PGS 53	Kg	6 500
K2	PGS 63	Kg	3 325
			145 978
			146
Équivalent Tonne			1 620
Quantité rapport financier AFRICOM			(1 483)
	Écart à justifier		

Semences (Seeds)

Phase 1		Quantité		Différence
Description	Code	Unité	Rapport financier	
Maize seed	PRF140900221	Kg	47 500	(47 500)
Maize seed	PRF140900222	Kg	10 000	(10 000)
Maize seed	PRF140800012	Kg	3 100	(3 100)
Maize seed	PRF140800012	Kg	100	(100)



Building a better
working world

Phase 2			Quantité		Différence
Description	Code	Unité	Excel	Rapport financier	
Hubard Squash		Kg	80	80	-
Pumpkin Flat White		Kg	9	9	-
Water melon (Crimson sweet)		Kg	9	9	-
Hybrid Pumpkin	Star 7001	Seeds	35 000	35 000	-
Dry beans	DBS 310	Kg	2 500	2 500	-
Seedco (Soya Bon, s)	S7226/1E	Kg	5 000	5 000	-
Soya beans	No-name	Kg	42 050	42 050	-
Maize seed	KKS 4811	Kg		5 000	(5 000)
Maize seed	PSG 51	Kg		6 650	(6 650)
Maize seed	PSG 13	Kg		6 875	(6 875)
Maize seed	PSG 63	Kg		3 325	(3 325)
Maize seed	999	Kg		40 474	(40 474)

Engrais (Fertilizers)

Phase 1			
Description	Code	Unité de mesure	Quantité Stocks site (Excel)
Amino T	PRF 140800037	Flow bin	22
DAP	PRF 140800131	Ton	800
Ureum	PRF 140900130	Ton	675
Muri maize		Flow bin	10
Calcium Chloride		Ton	600
Ammonium sulphate		Ton	350
Binpack		Litre	480
PP1 (Polythane)		Flow bin	12

Note: Le rapport financier n'a pas renseigné les quantités physiques de cette catégorie d'engrais mais plutôt la valeur.

Phase 2			Quantité		Différence
Description	Code	Unité	Excel	Rapport financier	
First base combo	PRF 141200381	Litre	1 000	1 000	-
Genesis humate	PRF 141200381	Litre	3 300	3 300	-
Muche maize	PRF 150400095			10 000	(10 000)
Kulubrite 2 (59 pellets)	PRF 141200402	Ton	99,525	99,525	-
Liquid Lime	PRF 140900425/60-158	Flow bin	576	576	-
Mico Z (8000 L)	PRF 140900422	Flow bin	18	8	10
Bakgal 21 tons (840x25Kg)	PRF 141100174	Ton	21	21	-

Pesticides

Phase 1			Quantité		Différence
Description	Code	Unité	Excel	Rapport financier	
Meridian Agrilec (Dowstar PLO) Signet	PRF 140700161	Litre	1 480	1 245	235
	PRF 140700161	Litre	1 220	1 220	-
Acanto plus	PRF 140700160	Litre	2 660	2 660	-
Kalech 510 SL	936	Litre	320	320	-

Phase 2			Quantité		Différence
Description	Code	Unité	Excel	Rapport financier	
Benomyl	PRF 140700161	Kg	250	250	-
Defender 250EC	PRF 140700161	Litre	132	132	-
Gallago	PRF 140700161	Litre	900	900	-
DI plus	PRF 140700161	Litre	1 820	1 820	-
Tolle 960	PRF 140700160	Litre	500	500	-
Agadi 800WS	PRF 140700160	Kg	420	420	-
Triclon-48ec-200i-br	PRF 140800219	Litre	1 400	1 400	-
Glyphosate 360 (40x200il)	PRF 141200204	Litre	-	8 000	(8 000)
Glyphosate 360 (40x200il)	PRF 141200206	Litre	-	8 000	(8 000)
Glyphosate 360 (40x200il)	PRF 141200207	Litre	-	8 000	(8 000)
Glyphosate 360 (40x200il)	PRF 141200208	Litre	-	8 000	(8 000)
Glyphosate 360 (40x200il)	PRF 141200209	Litre	-	8 000	(8 000)
Glyphosate 360 (40x200il)	PRF 141200210	Litre	-	8 000	(8 000)
Glyphosate 360 (40x200il)	PRF 141200211	Litre	-	8 000	(8 000)
Glyphosate 360 (40x200il)	PRF 141200212	Litre	-	2 800	(2 800)
Performer 363EW 20L	PRF 140800424		-	5 680	(5 680)
Abazine Xtra 600		Litre	4 320		4 320

Nous avons néanmoins noté l'existence d'une comptabilité des stocks en Afrique du Sud au siège de AFRICOM sur base de l'application « Fincon Accounting ».

Toutes les immobilisations et les stocks sont enregistrés dans cette application.

L'enregistrement des stocks dans le système se fait sur base mensuelle à partir des rapports hebdomadaires des stocks transmis par les agents de Bukanga Lonzo. Il se passe donc, un délai entre l'entrée/sortie des stocks dans le système et son utilisation réelle.

2.5. REVUE DU SYSTEME COMPTABLE ET FINANCIER

L'analyse du système comptable et financier consiste à évaluer l'organisation comptable mise en place pour la gestion de SEPAGRI SA en termes d'effectifs sur le plan qualitatif et quantitatif, de la capacité de la comptabilité à générer les états comptables, et de l'archivage des pièces comptables et autres documents.

Cette analyse doit répondre à des questions précises sur ce qui suit :

- L'adéquation de l'organisation comptable en place à assurer la maîtrise des flux financiers et à affecter judicieusement les ressources financières ;
- La disponibilité des ressources humaines suffisantes et compétentes ;
- L'existence des procédures comptables, administratives et financières et leur application ;
- La tenue régulière des livres comptables et la production d'une information financière fiable pour répondre aux obligations statutaires et aux besoins du pilotage de l'entreprise.

Dans notre approche, nous devons être amenés à vérifier notamment les points suivants :

- La définition des critères de recrutement objectifs ;
- L'existence d'un plan de recrutement et d'un plan de formation du personnel comptable ;
- Le respect du plan de recrutement et du plan de formation.

Comme indiqué ci-dessus, nous n'avons obtenu aucune évidence de fonctionnement de la société d'exploitation du parc, et par conséquent la comptabilité du projet est tenue par le partenaire en Afrique du Sud AFRICOM COMMODITIES Pvt (Ltd) sur base du logiciel Fincon Accounting. Ce logiciel comprend les modules suivants :

- Achats.
- Gestion des stocks.
- Clients.
- Fournisseurs.
- Grand Journal.

La personne en charge du projet Bukanga Lonzo est Chené Jansen van Vuuren basée en Afrique du Sud, alors que localement, il n'y a pas de comptable pour le projet.

L'article 3 de la Convention d'adonnaires du 24 mars 2015 stipule les engagements des parties de créer les trois sociétés suivantes :

- Parc Agro-Industriel de BUKANGA LONZO SA.
- Société d'Exploitation du parc agro-Industriel de BUKANGA LONZO SA.
- Marché International de Kinshasa SA.

La société du Parc Agro-Industriel de BUKANGA LONZO SA a pour objet l'aménagement du site du parc agro-industriel de BUKANGA LONZO, la régulation des acteurs et des activités, et la provision des services publics au sein du parc ainsi que la planification des activités du site.



Building a better
working world

Le domaine du parc est une parcelle de terre d'une superficie de 70.000 hectares pour lesquels l'évaluation n'est pas effectuée en vue de déterminer la valeur à enregistrer au bilan. Nous avons constaté qu'à ce jour la valeur comptable du domaine du parc n'est pas enregistrée.

Le système comptable et financier du parc agro-industriel est directement géré par AFRICOM COMMODITIES en Afrique du Sud, qui garderait toutes les pièces justificatives à son siège.

Nous avons compris de nos entretiens avec le Tax Manager de AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd ce qui suit :

- Le projet emploie 426 personnes appartenant à AFRICOM Afrique du Sud dont 414 congolais et 14 expatriés ;
- Les formations au personnel sont organisées par les différents responsables des services en faveur de ces collaborateurs.

2.6. REVUE DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La Gouvernance dans une structure est organisée par les textes de lois et des règles internes. Elle a une influence sur l'application du contrôle interne au sein de la structure. En l'absence d'une structure organisationnelle formalisée selon les bonnes pratiques, nous n'avons pas été en mesure de vérifier la conformité du système de gouvernance par rapport aux exigences légales et contractuelles, et de procéder à l'évaluation des pratiques du partenaire afin de s'assurer de l'existence d'un cadre minimum de gouvernance et du respect effectif des règles fixées par ce cadre.

Notre analyse de la convention d'actionnaires a permis de relever les faiblesses suivantes :

- Aucune exigence de garantie de bonne exécution au partenaire de gestion du projet. La garantie à déposer dans un compte bancaire devrait être accompagnée d'une attestation stipulant que le partenaire s'engage à exécuter le projet conformément au contrat et qu'il mettra toute son expertise pour assurer la bonne exécution.
- Aucune exigence d'élaboration du plan de gestion des impacts environnementaux au regard de l'utilisation des produits chimiques (engrais) par le projet.

La revue de la gouvernance en rapport avec les exigences légales a mis en exergue les faiblesses suivantes :

- (3) Non-respect des dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit comptable portant principalement sur les articles suivants :
 - Article 6 : Obligation de mettre en place des procédures de contrôle interne.
 - Article 16 : obligation d'établir une documentation décrivant les procédures et l'organisation comptables.
 - Article 24 : durée de conservation des documents comptables de 10 ans.
- (4) Non-respect des dispositions de l'article 3 de l'Ordonnance-Loi n° 69/009 du 10 février 1969 qui stipule que « La comptabilité des sociétés de droit national doit obligatoirement être tenue en République Démocratique du Congo ».

Cette revue n'a pas été conclue favorablement en l'absence de la comptabilité de la société de gestion du projet en RDC.

2.7. REVUE DU RISQUE DE FRAUDE

L'objectif poursuivi à ce niveau est d'identifier l'existence de cas de fraude dans les opérations de SEPAGRI SA en rapport avec le détournement d'actifs appartenant à la société ou des paiements des biens et services dont la société n'a pas bénéficié.

L'approche mise en œuvre est passée par la prise de connaissance de la société et de son environnement, y compris de son système de contrôle interne. Nous avons également procédé à des entretiens avec des personnes au sein de la société afin de nous renseigner sur l'existence des suspicions de fraude.

En l'absence de la comptabilité et de toute structure de contrôle interne sur le plan local, nous n'avons pas été en mesure de déterminer les cas de fraude survenus lors de l'exécution du projet.

Notre revue du risque de fraude a relevé ce qui suit :

- a) l'existence des paiements effectués directement à des tiers pour lesquels nous n'avons pas encore obtenu des évidences probantes et appropriées auprès du Ministère des Finances, (Voir annexe 2 et annexes 3.1 à 3.8). Il existe un risque que ces paiements ne soient pas effectués en faveur du projet parc.
- b) les paiements en faveur d'AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd de CDF 4.800.000.000 et CDF 29.295.000 équivaient respectivement à USD 5.172.688 et USD 31.662. Nous avons obtenu le Swift de la transaction de CDF 4,8 milliards qui renseigne un montant de USD 4.800.000, soit une différence de USD 372.688 non justifié. Le second montant en CDF a été enregistré dans les livres du partenaire AFRICOM COMMODITIES (Pvt) Ltd pour USD 30.000, soit une différence non significative de USD 1.662.

Ces différences se détaillent de la manière suivante :

Date	Description	Débit	OP	Montant CDF	Taux USD/CDF	CV USD	Montant SWIFT	Écart
4 mars-15	Intervention du gouvernement à la 2eme phase de parc agro industriel de BUKANGA LONGO et construction du marché international de Kinshasa/AFRICOM COMMODITIES	581146	872619	4 800 000 000	577,8508	5 172 688	4 800 000	372 688
22-juin-15	Paiement prime de 35 policiers pour 6 mois dans la cadre de la sécurité des activités du parc Agro-Industriel de BUKANGA LONGO/AFRICOM COMMODITIES	585031	877654	29 295 000	578,2988	31 662	30 000	1 662
TOTAL								374 350

2.8. REVUE DU SYSTEME INFORMATIQUE

L'objectif poursuivi à ce niveau est de s'assurer que les différentes applications informatiques en rapport avec la comptabilité, la gestion du personnel, la circulation de l'information au sein de la société de gestion du projet fonctionnent de manière efficace.

Nos diligences ont consisté en ce qui suit :

- S'assurer que les opérations d'exploitation sont correctement définies, planifiées et contrôlées ;
- Vérifier l'existence des procédures appropriées pour le développement, l'exploitation et la maintenance des applications informatiques ;
- S'assurer de la sécurité physique et logique de l'environnement informatique de la société ;
- Vérifier que les données erronées sont correctement détectées, recyclées ou rejetées ;
- S'assurer de l'existence du plan de secours et de sauvegarde de manière à assurer la restauration du système d'information en cas de sinistre ;
- S'assurer que les applications informatiques génèrent des données fiables utilisées dans les états financiers ;
- S'assurer du bon fonctionnement de l'interface entre les différentes applications informatiques dans la société ;
- S'assurer des restitutions informatiques et de l'utilisation réelle des états produits ;
- S'assurer que l'informatique produit toutes les restitutions requises par les dispositions légales et réglementaires pour la meilleure gestion des activités du projet ;
- S'assurer de l'exploitation réelle des états produits en vue de la gestion du projet.

Nous avons noté que les stocks et les immobilisations sont suivis au moyen du logiciel « Fixxuri Accounting » en Afrique du Sud.

Nous n'avons pas été en mesure de procéder à la revue du système informatique en l'absence de la comptabilité tenue localement.



Building a better
working world

3. PROPOSITION DES RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORATION

Constatations relatives	Risques	Recommandations	Catégorie	Commentaires
<p>I. Cadre insuffisant</p> <p>Les processus et circuits d'informations financières et comptables ne permettent pas le contrôle des opérations et la documentation de leurs flux.</p> <p>Lors de nos travaux, nous avons noté que le personnel n'a pas mis en place un système comptable et financier localement en vue de se conformer aux exigences légales et réglementaires.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Difficulté de centraliser rapidement les données comptables et financières vers une comptabilité avec des traitements comptables homogènes.• Difficulté d'application des principes et règles comptables régissant les sociétés.• Difficulté d'assurer un contrôle efficace et permanent des opérations et flux des transactions comptables.	<p>Le personnel AFRIKOM devrait mettre en place la comptabilité en RCC afin de se conformer aux exigences légales et réglementaires, et préparer les états financiers selon les règles et principes comptables de l'IDA en vigueur en RCC.</p> <p>Le personnel devrait soumettre les plans financiers préparés à l'approbation du Conseil d'administration.</p>	Mesure d'application immédiate	
<p>II. Cadre organisationnel</p> <p>La société ne dispose d'un cadre organisationnel qui définit la structure, les fonctions et les tâches ainsi que la répartition exacte des pouvoirs.</p>	<p>Difficulté d'assurer avec précision le contrôle des activités sensibles par un seul et unique responsable.</p>	<p>Nous recommandons la formalisation de la structure organisationnelle qui met en œuvre les tâches de chaque titulaire de fonction.</p>	Mesure d'application immédiate	



Building a better
working world

Constatations relevées	Risques	Recommandations	Catégorie	Commentaire
<p>III. Utilisation des fonds du Gouvernement</p> <p>Au vu de nos travaux, nous avons identifié des différences entre les montants reçus du Gouvernement selon le parlementaire AFR COM et ceux selon la liste des paiements effectués par la Direction du Trésor et de l'Obtenancement (voir page 4 de ce rapport).</p> <p>Nous avons noté l'existence des paiements effectués en faveur des prestataires ALE POWER (USD 18.893.585) et MSC INDUSTRIES (USD 4.181.775) pour lesquels nous n'avons obtenu ni contrat ni pièces justificatives de paiement suivant le circuit de la chaîne de la dépense.</p>	<ul style="list-style-type: none">Fraude et manipulation des fonds du Gouvernement non détectée à temps opportun.Utilisation des fonds à des fins autres que celles prévues dans l'objet social du projet.Fraude et manipulation des fonds du Gouvernement non détectée à temps opportun.Utilisation des fonds à des fins autres que celles prévues dans l'objet social du projet.	<p>Le parlementaire AFR COM devrait présenter mensuellement un rapport sur les fonds reçus du Gouvernement et leur utilisation à soumettre aux autorités de la République Démocratique du Congo, notamment le Ministère des Finances.</p> <p>Le Gouvernement devra rendre disponible tous les documents importants dans le cadre du projet afin de faciliter toute vérification indépendante.</p> <p>Nous recommandons, par ailleurs, que tous les documents engagés dans le cadre du projet soient soutenus par des pièces justificatives authentiques, notamment les autorisations d'engagement et des dépenses ayant requis toutes les approbations dans la chaîne de la dépense.</p>	Mesures d'application continues	



Building a better
working world

Constatations relatives	Risques	Recommandations	Catégorie	Commentaires
<p>Tous les paiements effectués dans le cadre du projet devraient être soutenus par des pièces justificatives suffisantes, et le nature ces paiements liés à l'objet social du projet.</p> <p>Nous avons constaté des paiements effectués en faveur des individus et institutions ainsi que des entreprises publiques non soutenus par des pièces justificatives appropriées. Voir annexes 3.1 à 3.6.</p> <p>Les fonds sur's du compte du Trésor devraient correspondre à ceux reçus par le partenaire dans le cadre du projet.</p> <p>Nos travaux ont permis de constater que ceux provenant du CDF 4.800.000.000 et CDF 29.295.000 ont été reçus dans le compte du Partenaire AFRICORA pour l'équivalent de USD 4.800.000 et USD 30.000 respectivement alors qu'ils devraient être de USD 1.172.888 et USD 31.882 au taux de change en vigueur au jour du transfert.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Fraude et manipulation des fonds du Gouvernement non détectée à temps opportun.• Utilisation des fonds à des fins autres que celles prévues dans l'objet social du projet. <p>Fraude et détournement des fonds du Gouvernement non détectée à temps opportun.</p>	<p>Le Gouvernement devrait rendre disponible toute la documentation importante dans le cadre du projet afin de faciliter toute vérification indépendante.</p> <p>Nous recommandons par ailleurs, que toutes les dépenses engagées dans le cadre du projet soient soutenues par des pièces justificatives adéquates, notamment les autorisations d'engagement des dépenses ayant reçu toutes les approbations dans la chaîne de la dépense.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Gouvernement devrait définir une politique de couverture de change et des règles de fonctionnement et de contrôle du compte enregistrement des opérations de change.• Le Gouvernement devrait s'assurer de l'exactitude de laux de change de toute sortie des fonds du compte du Trésor en CDF pour un transfert en USD afin de se prémunir contre le risque de fraude liée à la manipulation de laux de change.	Mesure d'application continue	
			Mesure d'application continue	



Building a better
working world

Constatations relevées	Risques	Recommandations	Catégorie	Commentaires
<p>Le partenaire devrait veiller à obtenir des autorisations préalables du Gouvernement sur les utilisations des fonds du projet, par exemple, sur les autres que ceux repris dans les accords.</p> <p>Nous avons constaté que le partenaire a payé un montant de USD 17,766,546 au prestataire DESTICLOX pour la construction du matériel de la société MARRINI SA sur base des fonds du projet. Le partenaire soutient que ce paiement représente 50% de la contribution du Gouvernement conformément aux termes du contrat signé le 05 mai 2015 entre DESTICLOX et AFRICOM.</p> <p>Nous avons constaté que le contrat a permis de constater qu'aucune clause ne prévoit la participation du Gouvernement dans la construction du matériel.</p> <p>A la date de notre intervention, nous n'avons obtenu aucune évidence de la contribution du partenaire AFRICOM.</p>	<ul style="list-style-type: none">Utilisation non rattachée des fonds du Gouvernement.Non réalisation des objectifs du projet dans les délais prévus.	<p>Les fonds alloués par le Gouvernement devraient être utilisés uniquement dans le projet pour lequel ils ont été affectés ; et toute utilisation autre que celle prévue dans les termes des accords, devraient obtenir l'accord préalable écrit du Gouvernement.</p>	Mesure d'application continue	



Building a better
working world

Constatations relevées	Risques	Recommandations	Catégorie	Commentaires												
<p>Le Gouvernement devrait s'assurer que toutes les prestations sont exécutées sur base d'un contrat signé.</p> <p>Lors de notre revue des différents paiements effectués par le Gouvernement dans le cadre du projet nous avons relevé des paiements en faveur de DESTICLOX pour l'installation de la route d'accès au site de Bukanga Lanza présentés comme suit :</p> <table border="1"><thead><tr><th>Date</th><th>Description</th><th>Montant (USD)</th><th>Substantif (USD)</th></tr></thead><tbody><tr><td>14/03/14</td><td>Garçons 007 144 000</td><td>093 000</td><td>00</td></tr><tr><td>23/03/14</td><td>Voie d'accès 42 km</td><td>2 788 000</td><td>02 420</td></tr></tbody></table> <p>Nous avons constaté que le route d'accès au site de Bukanga Lanza n'est pas gradonnée, elle est plutôt une piste en terre, et le prix unitaire de la dernière facture paraît très élevé.</p>	Date	Description	Montant (USD)	Substantif (USD)	14/03/14	Garçons 007 144 000	093 000	00	23/03/14	Voie d'accès 42 km	2 788 000	02 420	<ul style="list-style-type: none">Utilisation non rationnelle des fonds du Gouvernement.Non réalisation des objectifs du projet dans les délais prévus	<p>Nous recommandons au Gouvernement d'obtenir la signature de contrat pour des montants importants et exiger le contrôle technique des travaux effectués par ses experts à la fin de l'avantage.</p>	Mesure d'application continue	
Date	Description	Montant (USD)	Substantif (USD)													
14/03/14	Garçons 007 144 000	093 000	00													
23/03/14	Voie d'accès 42 km	2 788 000	02 420													

Constatations relatives	Risques	Recommandations	Catégorie	Commentaires
<p>IV. Procédures de passation de marchés</p> <p>Le personnel AFRICOM devrait régulièrement procéder à des mises en concurrence avant tout achat des biens et services significatifs.</p> <p>Au cours de nos travaux, nous avons constaté que tous les achats n'ont pas été systématiquement soumis à la procédure de mise en concurrence. Par ailleurs, les achats des équipements et matériels ont été effectués auprès des sociétés soums de AFRICOM.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de mise en concurrence pour des achats importants et manque de sélection des fournisseurs ne permet pas d'obtenir le meilleur ratio qualité/prix. • Les fournisseurs ne sont pas challengés et ne font pas un effort suffisant pour fournir des améliorations continues de leurs produits ou services. • Collusion avec des fournisseurs séculiers. • Prix exagéré offert par des fournisseurs parties liées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel AFRICOM devrait procéder par la mise en concurrence pour chaque achat au-delà d'un certain montant (à définir). • Si des biens et services sont disponibles auprès d'autres fournisseurs, le partenaire doit les mettre en concurrence avec les sociétés soums afin d'évaluer leur compétitivité. • Le partenaire doit veiller à obtenir des conditions contractuelles avec les fournisseurs qui puissent être compétitives selon les conditions du marché en termes de prix, qualité, délai de paiement et services après-vente. • Obtenir l'approbation préalable de la partie Gouvernement pour toutes les transactions avec les parties liées afin de s'assurer qu'elles sont accomplies dans des conditions normales du marché. 	<p>Mesure d'application contractuelle</p>	



Building a better
working world

Constatations relatives	Risques	Recommandations	Catégorie	Commentaires
<p>Les inventaires physiques des stocks effectués régulièrement garantissent la fiabilité du fichier des stocks.</p> <p>Au cours de notre intervention, nous avons constaté que les inventaires physiques des stocks ne sont pas organisés.</p> <p>Nous avons compris que les stocks sont suivis sur un fichier Excel au niveau de site de Bukanga Longo sans les rapprocher à un comptage physique consigné sur un précis-ventilé signé par les parties présentes au comptage.</p> <p>Le partenaire AFRICOM soutient que les inventaires sont régulièrement organisés et la situation théorique est régulièrement mise à jour dans l'application « Phoco Accounting » en Afrique du Sud.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Perte des stocks non identifiable• Situation complexe des stocks étonnée	<p>En de s'assurer d'un suivi efficace des stocks, nous recommandons ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Organisation des inventaires physiques des stocks sur une base mensuelle.• Matérialisation du comptage sur un procès-verbal signé par toutes les parties présentes• Réconciliation de la situation physique à la situation théorique, et ajustement si nécessaire.	Mesure d'application immédiate et continue	



Building a better
working world

Constatations relevées	Risques	Recommandations	Catégorie	Commentaires
<p>V. Gouvernance d'entreprise</p> <p>Notre revue de la gouvernance d'entreprise n'a permis de relever les faiblesses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">Aucune exigence de garanties de bonne exécution n'a été imposée au partenaire AFRICOM par le Gouvernement Congolais.Aucune exigence d'élaboration du plan de gestion des impacts environnementaux au regard de l'utilisation des produits chimiques.Non-respect des dispositions de l'acte Unisoma de l'OHADA relatif au droit comptable, principalement en ce qui concerne l'obligation de mettre en place les mandats de procédures de contrôle interne et la durée de conservation des documents comptables pour 10 ans.Non-respect des dispositions de l'Ordonnance-Loi n° 68/003 du 06 février 1969 en ce qui concerne l'obligation de la tenue et la comptabilité en République Démocratique du Congo. Par ailleurs, les achats des équipements et matériels ont été effectués auprès des sociétés sœurs de AFRICOM.	<ul style="list-style-type: none">Non réalisation du projet selon les termes de l'accord conclu.Pénalités pour non-respect des dispositions légales et réglementaires.	<ul style="list-style-type: none">Le Gouvernement doit obtenir du partenaire une garantie de bonne exécution du contrat afin de s'assurer de l'exécution du projet selon les termes de l'accord.Le partenaire devrait s'engager à respecter les textes légaux et réglementaires en vigueur en République Démocratique du Congo.	Mesure d'application immédiate et continue	

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE SUR LA BASE DE LA PROCEDURE CONVENUE DE L'AUDIT DU PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU PARC AGRO-INDUSTRIEL DE BUKANGA LONZO

I. INTRODUCTION

Dans le cadre de la relance des activités du secteur, moteur du développement de la République Démocratique du Congo, le Gouvernement a choisi un espace de près de 90.000 hectares, à environ 230 km de Kinshasa, sur la route nationale n°1 dans le secteur de Bukanga Lonzo, territoire de Kenge, dans la province du Bandundu, comme site pilote pour l'implantation du parc agro-industriel.

Pour attirer les investisseurs, le gouvernement a lancé les activités par la mise en place des services de base comme l'eau potable, l'électricité et les infrastructures routières.

Dans le même élan, le Gouvernement congolais a élaboré une stratégie de transformation du secteur agricole notamment par le développement des parcs agro-industriels, afin de générer une croissance participative en vue de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

En vue de la mise en œuvre de cette stratégie, l'Etat congolais a créé le parc agro-industriel de Bukanga Lonzo sous forme d'une société anonyme et l'a dotée notamment d'une parcelle de terre d'une superficie de 90.000 hectares en vue de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires ainsi que du développement de l'élevage, de la pisciculture et autres activités connexes.

Dans l'optique d'assurer les moyens de fonctionnement permettant au parc d'approvisionner constamment le pays en produits alimentaires afin de réduire de façon drastique l'importation de ceux-ci, le Gouvernement avait résolu de confier la gestion à une entreprise d'opération et de gestion intégrés ayant la compétence, l'expérience, la capacité et l'expertise requises pour fournir les services nécessaires dans l'aménagement, la construction, la gestion, l'exploitation ainsi que la maintenance des projets agro-industriels de grande envergure.

C'est ainsi qu'un protocole d'accord a été signé au mois de février 2014 entre le Gouvernement de la RD Congo et la société AFRICOM COMODITIES Pyt (Ltd) pour la gestion dudit parc.

Sur base du business plan élaboré pour la mise en œuvre du projet, le Gouvernement a mis à la disposition de son partenaire en charge de la gestion du parc des fonds pour le démarrage des activités.

II. OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION

L'objectif général poursuivi à travers cette mission d'audit est de mener une revue institutionnelle, opérationnelle et financière des procédures de gestion des fonds mis à la disposition de AFRICOM COMMODITIES PYT (LTD).

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA MISSION

La mission du Consultant sera exécutée en deux phases dont la première portera sur le contrat de gestion et la seconde sur le contrat relatif à la gestion financière qui fera l'objet d'un audit financier à objectif étendu sur la base de procédures convenues.

Dans la première phase, le Consultant exécutera les tâches suivantes :

3.1. Analyser les aspects institutionnels

Le cabinet va s'assurer des conditions juridiques de création de la société de gestion.

3.2. Analyser les aspects opérationnels et fiduciaires (passation des marchés et comptabilités)

3.2.1. Analyser les procédures d'acquisition

- Examiner le respect des règles de transparence, d'économie et d'équité dans les acquisitions réalisées ;
- Faire l'inventaire physique des immobilisations acquises à rapprocher avec la situation comptable ;
- Pour les équipements, le Consultant devra évaluer :
 - Leurs valeurs sur base de leurs coûts sur le marché international, à l'époque de l'achat ;
 - l'état dans lequel ces matériels ont été acquis et leur âge à ce jour (par âge, il faut entendre la durée de service depuis la fabrication à ce jour) ;
 - La capacité installée des équipements de production ;
 - Evaluer les bâtiments et autres aménagements construits ou réhabilités pour servir de bureaux et de camps de travailleurs ;
- Analyser les modes d'élaboration et la fiabilité des outils de gestion tels que « le Plan d'acquisition » ; « les plans prévisionnels d'engagement » ; « les plans prévisionnels de décaissement ». Examiner les prévisions de rentabilité et les simulations de « sensibilité » liées aux variations de certains paramètres.

3.2.2. Analyser l'utilisation des fonds reçus du Gouvernement

Le Consultant devra :

- Vérifier la conformité des dépenses exécutées par AFRICOM au business plan approuvé par le Gouvernement congolais ;
- Vérifier les opérations d'exploitation entreprises par AFRICOM ainsi que les recettes générées.

3.2.3. Analyser les systèmes comptable et financier de AFRICOM

Il s'agira d'évaluer l'organisation comptable et financière de AFRICOM tant sur le plan structurel que sur le plan fonctionnel. Le consultant devra :

- Auditer les dépenses engagées par AFRICOM dans le cadre des fonds reçus du Gouvernement de la RD Congo ;
- Vérifier que les services comptables et financiers de AFRICOM sont organisés de manière à assurer quotidiennement la maîtrise des flux financiers de l'entreprise et à affecter judicieusement les ressources financières de AFRICOM ;

- Vérifier que les services comptables et financiers de AFRICOM sont étoffés d'un personnel quantitativement et qualitativement adéquat de manière à répondre (i) aux exigences légales et managériales de leurs fonctions ;
- S'assurer quotidiennement de la maîtrise des flux financiers et d'affecter judicieusement les ressources financières de AFRICOM COMMODITIES FYT (LTD).

3.2.4. Analyser l'organisation administrative et structurelle

Le Consultant devra également :

- Réaliser l'analyse organisationnelle et méthodologique des opérations menées par AFRICOM LTD dans le cadre du projet Bukanga Lonzo ;
- Déterminer les faiblesses organisationnelles, conjoncturelles et structurelles ;
- Dégager les risques et conséquences liés à ces faiblesses.

3.2.5. Examiner les aspects liés à la Gouvernance et déterminer son degré de transparence

- Evaluer le système de contrôle interne dans l'exécution des transactions financières de AFRICOM en vue de s'assurer de la fiabilité et l'information financière ;
- Evaluer l'efficacité de la circulation de l'information financière entre les différentes entités ;
- Vérifier l'existence, la tenue et la conservation des registres comptables et financiers conformément aux dispositions légales et réglementations du système comptable de l'organisation et Harmonisation de Droit des Affaires (OHADA) ;
- S'assurer du respect des échéances légales et réglementaires dans la production et la publication des états financiers et états de gestion financière (budgets, plan de trésorerie, etc).

A cet effet, le cabinet s'assurera que les tâches liées aux activités de contrôles et de pilotage sont effectuées en vue d'une amélioration de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière de AFRICOM.

Il devra :

- ↳ faire un diagnostic des procédures et des mécanismes de gouvernance d'entreprise au sein de AFRICOM ;
- ↳ formuler des recommandations en vue d'en améliorer l'efficacité et la transparence, de clarifier la chaîne des responsabilités et d'accroître la qualité et la complémentarité du processus de compte rendu à l'Etat actionnaire.
- ↳ En dégager les risques de détournement, de corruption et de prévarication.
- ↳ Examiner les recettes et déterminer l'efficacité des organes de collecte.

Proposer des solutions permettant de fiabiliser le système de contrôle interne Informatique. A cet effet, il sera procédé à la vérification :



Building a better
working world

- ↳ des autorisations des débours des fonds par rapport aux prévisions budgétaires, aux plans de trésorerie, aux décisions de décaissements ;
- ↳ des transactions relatives aux paiements par banque ainsi que des frais bancaires encourus ;
- ↳ des rapprochements bancaires et procès-verbaux de comptage des caisses avec les livres comptables ;
- ↳ de l'existence des procès-verbaux de comptage inopinés de caisses ;
- ↳ des résultats de la circularisation des soldes des comptes bancaires.

Le Consultant devra également s'assurer de l'opportunité et la cohérence de la politique d'endettement de AFRICOM, y compris en ce qui concerne l'utilisation des concours bancaires.

3.2.6. Les systèmes de gestion achat stocks-fournisseurs

Il s'agira d'examiner les divers contrats d'assistance et de fournitures et d'évaluer les procédures de contrôle interne des achats, des stocks et de gestion des comptes des fournisseurs. Sur la base des procédures des marchés cités au chapitre ci-avant :

- vérifier la justification du choix des fournisseurs, l'évidence de l'origine du besoin et de la réception des biens et services conformément aux commandes ;
 - apprécier le caractère adéquat des procédures de mise en concurrence et de négociation des conditions tarifaires ;
 - procéder à la demande de confirmation des soldes auprès de certains fournisseurs et des banques abritant les comptes de la société ;
- procéder à des vérifications des achats locaux à partir des débours des fonds en trésorerie ;
- s'assurer de l'existence d'une comptabilité de stocks ;
 - procéder à la vérification de l'enregistrement exhaustif des mouvements en entrée et sortie de stocks tant en magasin que dans la comptabilité auxiliaire intégrée à la comptabilité générale ;
- s'assurer du bon fonctionnement des contrôles internes sur la tenue des stocks en magasins et sur la comptabilisation des opérations d'entrée et de sorties des stocks.

3.2.7. Le système de gestion informatique

Evaluer le système informatique et vérifier qu'il assure le traitement intégral des opérations et qu'il en restitue l'intégrité.

IV. ETENDUE DE LA MISSION



Building a better
working world

La présente mission sera réalisée sur la base des procédures convenues en conformité aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par l'IFAC et inclura les tests et les procédures d'investigation ainsi que les vérifications que l'Auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances.

L'Auditeur devra effectuer une évaluation intelligible de l'adéquation et de l'efficacité du système comptable et du système complet de contrôle interne des processus relatifs à la réalisation des objectifs du contrat de gestion.

L'Auditeur enquêtera particulièrement et se prononcera sur :

- (a) Le respect des conditions et modalités de décaissements telles que spécifiées aux contrats d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction pour la réhabilitation et le développement de Bukanga Lonzo ;
- (b) Le respect des conditions préalables au paiement de l'avance alloué par le Gouvernement ;
- (c) Le système permettant les enregistrements comptables et la production des états financiers selon le système OHADA ;
- (d) Le personnel.

En conformité avec les normes de l'IFAC, l'Auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants :

- a) **Risques de pertes de recettes et manque à gagner** : L'Auditeur devra identifier et évaluer les risques de manque à gagner et de pertes de recettes et fournir des analyses de ces risques et des causes sous-jacentes.
- b) **Lois et Règlements** : En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'Auditeur devra évaluer la conformité de AFRICOM aux Lois et Règlements de la RDC. Il devra spécifier les cas potentiels de fraude, corruption et autres anomalies identifiées dans son rapport ; ceux-ci pourront faire l'objet d'une investigation spécifique plus poussée lors de travaux complémentaires.
- c) **Gouvernance** : Le respect des textes réglementaires des attributions des gestionnaires, des organes décisionnels et des autres services opérationnels.

En conformité avec les normes de l'IFAC, l'Auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants :

- a) **Fraude et Corruption** : Conformément à la norme ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes), l'Auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées ;
- b) **Lois et Règlements** : En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, il devra évaluer la conformité de AFRICOM LTD avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme ISA 250 (Prise en compte du risque d'anomalies dans les comptes résultant du non-respect des textes légaux et réglementaires) ;

- c) **Risques** : Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'Auditeur mettra en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme ISA 330 (Procédures d'audit mises en œuvre par l'auditeur à l'issue de son évaluation des risques).

V. PROFIL DU CABINET

Le Consultant doit être un Cabinet d'audit et/ou d'expertise comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes et régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-Comptables reconnu au plan national ou régional par l'IFAC. L'Auditeur devra avoir une expérience confirmée en audit financier et organisationnel, notamment de missions d'audit relatives à la gestion de structures agro-industrielles ou similaires ainsi qu'une bonne connaissance de l'environnement local.

5.1 Le personnel clé de la mission devra comporter au moins :

- a) Un responsable de la mission, Expert-Comptable diplômé, inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-Comptables reconnu et justifiant d'au moins 15 ans d'expérience d'audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion liées au secteur agro-industriel. Il devra disposer d'une expérience avérée de missions d'investigations et avoir participé à au moins deux missions d'audit similaires ;
- b) Un chef de mission ayant au moins un diplôme niveau BAC + 5 ou plus. Il doit être agronome ou agroéconomiste ayant participé à au moins deux missions d'audit similaires
- c) Deux (2) adjoints de mission ayant au moins un diplôme niveau BAC + 3 ou plus en audit, comptabilité, informatique et justifiant d'une expérience de 5 ans au moins dans les audits financiers.
- d) Deux (2) adjoints de mission ayant au moins un diplôme niveau BAC + 3 ou plus en audit, comptabilité, informatique et justifiant d'une expérience de 10 ans au moins dans les audits organisationnels ou informatiques, et le contrôle interne.
- e) Un ingénieur agronome ayant au moins un diplôme Bac + 5 et justifiant d'une expérience générale d'au moins 10 ans dont 3 ans au moins dans une agro-industrie. Il devra avoir une connaissance des marchés des équipements agro-industriels.

5.2 Le Consultant devra joindre à son offre un exemple de la table des matières d'un rapport de mission d'audit similaire menée (les éléments confidentiels de cet exemple de rapport seront masqués).

VI. DUREE D'EXECUTION DE LA MISSION

La mission s'étendra sur une période de quatre (4) semaines.

VII. RAPPORTS

Le cabinet est responsable de la production de trois (3) rapports.

- ↓ A l'issue de la première semaine, un premier rapport de démarrage de la mission qui indique la compréhension de ladite mission ;
- ↓ A l'issue de quatre (4) semaines, le Consultant remettra le projet de rapport final qui sera soumis aux responsables du parc qui sont audités ainsi qu'au Client ;
- ↓ Une semaine après la réception des commentaires de l'Audit et du Client, le Consultant remettra le rapport final intégrant lesdits commentaires ;
- ↓ Un troisième rapport sera livré en fonction des constatations du Consultant : il s'agira d'un « rapport spécial » qui listera les cas potentiels de détournement, corruption et fraudes qui auront été notés durant la mission. Ces cas pourront faire l'objet d'une mission d'investigation spécifique plus poussée.

Le rapport final sera établi en huit (8) exemplaires dont :

- ↓ deux pour le Ministère d'Agriculture ;
- ↓ deux pour le Ministère des Finances ;
- ↓ deux pour la Primature ;
- ↓ deux pour le BCECCO.

7.1 Recommandations attendues des rapports du rapport principal

Les rapports devront présenter un ensemble de propositions pratiques et réalistes pour améliorer les systèmes, règles et procédures en vue de renforcer l'efficacité, la transparence et la responsabilité.

Les propositions prescrites par la mission devront :

- a) être motivées et justifiées par la recherche de l'efficacité et de la transparence ;
- b) former un tout cohérent ;
- c) tenir compte des options stratégiques du projet Bukanga Lonzo.

Les propositions devront également être classées en trois catégories :

- a) les mesures d'application immédiate dont la mise en œuvre ne requiert pas de travaux préparatoires substantiels ;
- b) les mesures à application différée dont la mise en œuvre requiert des travaux préparatoires substantiels ;
- c) les mesures à application continue dont la mise en œuvre est étalée dans le temps.



VIII. INFORMATIONS GENERALES

- 8.1 L'Auditeur aura accès à toute la documentation légale, les correspondances et toutes autres informations relatives au projet Bukanga Lonzo et qu'il aura jugé nécessaire.
- 8.2 Il est souhaitable que l'Auditeur ait pris connaissance des documents de base du projet AFRICOM au démarrage de la mission.

IX. INFORMATIONS GENERALES

Compte tenu de la nature des informations qui seront mises à la disposition du Consultant et des rapports d'investigation que celui-ci produira, il restera soumis aux termes de l'engagement de confidentialité qu'il aura signé pour effectuer cette mission.

X. ABSENCE DE CONFLIT D'INTERET

Le Consultant signera à l'attribution du marché une déclaration d'absence de conflit d'intérêt avec les services soumis à l'audit.

XI. LIEU DE LA MISSION

La mission se déroulera principalement au siège du parc agro-industriel de Bukanga Lonzo, dans la province du Bandundu en République Démocratique du Congo.

ANNEXE 3 : PAIEMENTS DIVERS NON RECONNUS PAR AFRICOM

3.1 Paiements aux institutions de la RDC en USD

Date	Description	Bénéficiaire	Montant USD
7-oct.-14	Régul. frais relatifs à la prise en charge comm. recouvrement	Ministère des Finances	25 54E
14-avr.-15	Requêtes d'indus de faisabilité par GIZ pour la construction de l'école Agricole pilote de BUKANGA LONZO	Cabinet du 1 ^{er} Ministre	96 324
21-mai-15	Requêtes pour lancement officiel de la récolte de maïs au PAI de BUKANGA LONZO	Présidence de la République	237 219
21-mai-15	Requêtes pour lancement de l'opération récolte à BUKANGA LONZO	Province de Bandundu	100 000
21-mai-15	Requêtes en faveur de l'agence CMCT relatif aux paiements pour lancement de l'opération récolte à BUKANGA LONZO	Primeature	167 600
			626 788

3.2 Paiements à des individus en USD

Date	Description	Bénéficiaire	Montant USD
12-avr.-14	Vérifier l'effectivité des commandes des équipements et autres matériels pour la parc Agro Industriel de BUKANGA LONZO	MAVESA PALUKU	2 850
20-mai-15	Requêtes pour lancement de l'opération récolte à BUKANGA LONZO	KIF J EBANDIELI	50 000
			52 850

3.3 Paiements au projet Parc en USD

Date	Description	Bénéficiaire	Montant USD
6-oct-14	RegulFrais relatifs aux aspects communicationnels de la cérémonie de lancement du parc de BUKANGA LONZO	BUKANGA LONZO	45 000

3.4 Paiements au projet Parc en CDF

Date	Description	Bénéficiaire	Montant CDF
4-oct-13	Paiement travaux du projet Bukanga Lonzo	Projet Bukanga Lonzo	294 467 811
7-oct-14	RegulFrais relatifs aux aspects communicationnels pour le parc Agro Industriel de BUKANGA LONZO	BUKANGA LONZO	60 632 619
7-oct-14	RegulFrais relatifs à la cérémonie de lancement des activités du parc AGRO INDUSTRIEL BUKANGA LONZO	BUKANGA LONZO	285 050 000
7-oct-14	RegulFrais logistiques et transport pour lancement des activités de parc Agro-Industriel de BUKANGA LONZO	BUKANGA LONZO	13 950 000
18-mars-15	RegulFrais relatifs au titre de maintenance des dépenses relatives au parc Agro-Industriel de BUKANGA LONZO	BUKANGA LONZO	150 000 000
			754 600 330

3.5 Paiements aux institutions de la RDC en CDF

Date	Description	Bénéficiaire	Montant CDF
20-févr.-14	Frais de effet et lancement des travaux Bukanga Lonzo	Primature	185 907 000
20-juin-14	Requ/MAC pour couvrir les dépenses relatives au film sur le Parc Agro-Industriel	Primature	12 090 000
19-mars-15	Requ/Frais d'immobilisation des terres de BUKANGA LONZO	Cabinet du 1 ^{er} Ministre	83 000 000
1-oct.-14	Requ/Besoins urgents du site de BUKANGA (Borrage cartographie et droits coutumiers)	Min Agriculture et Développement Rural	113 488 000
23-mars-15	Requ/Appui logistique aux petits producteurs des villages au sein du parc Agro-industriel de BUKANGA LONZO	Primature	30 690 000
9-oct.-14	Requ/Frais liés à la sensibilisation, recensement et travail de surveillance des sites du PA de BUKANGA LONZO	Agriculture	29 985 000
21-mai-15	Requ/ Frais pour lancement officiel de la école de maïs et de la BUKANGA LONZO	Présidence de la République	94 802 400
28-avr.-15	Requ/Frais de mission de la délégation de la primature à BUKANGA LONZO dans la province de BANDUNGU	Primature	51 251 000
21-mai-15	Requ/Paiement frais pour la mission de la conseillère Mme CHAKTAL DIAKA MBONGA A BUKANGAKA LONZO pour le mois de mai 2015	Primature	745 000
16-mai-15	Requ/frais de mission du conseiller KATOMFA NYEMBO ET CIE à BUKANGA LONZO	Primature	7 633 000
21-mai-15	Requ/ Frais de mission de chef de protocole MOLESHO LOKENZO PIERRE ET CIE à BUKANGA LONZO	Primature	5 642 000
21-mai-15	Requ/frais de mission du chargé d'études DEO MULIMA ET CIE à BUKANGA LONZO	Primature	5 382 000
21-mai-15	Requ/frais de mission du commandant CHESA MONGA ET CIE à BUKANGA LONZO	Primature	6 810 000
21-mai-15	Requ/frais de mission de la délégation en partance pour BUKANGA LONZO	Primature	29 490 000
21-mai-15	Requ/frais de mission du coordonnateur DGE BAKARY ABDALLAH ET CIE à BUKANGA LONZO	Primature	13 315 000
			989 232 403

3.6 Paiements à PARCAGRI SA, MARIKIN SA et SEPAGRI SA en CDF

Date	Description	Bénéficiaire	Montant CDF
4-mai-16	Libération du capital des entreprises du parc Agro-Industriel de BUKANGA LONZO et des frais de premier établissement STE PARCAGR SA	PARCAGRI SA	469 978 000
4-mai-16	Libération du capital de la STE MARIKIN SA du PAI de BUKANGA LONZO	MARIKIN SA	52 072 000
4-mai-15	Libération du capital de STE SEPAGRI SA du PAI de BUKANGA LONZO	SEPAGRI SA	52 072 000

3.7 Paiements à des sociétés et établissements publics en CDF

Date	Description	Bénéficiaire	Montant CDF
11-oct-14	Requifrais liés à l'arasage de la route d'accès et de la route interne du site parc Agro-Industriel de BUKANGA LONZO	OFFICE DES ROUTES	65 832 704
24-mars-15	Requifrais travaux de prospection du site d'implantation de BAC moteur sur la rivière RWANGO pour le projet BUKANGA LONZO	OFFICE DES ROUTES	45 570 000
1-juin-15	Requifrais de location véhicules pour le déplacement des membres du gouvernement à BUKANGA LONZO	TRANSOCO	15 057 600
			126 300 324

3.8 Paiements à des individus en CDF

Date	Description	Bénéficiaire	Montant CDF
28-oct-14	Paiement des pièces aux officiers et agents de la PNC pour sécuriser le parc Agro industriel de BUKANGA LONZO	MUKUBITO NDUPURAEI CIE	14 040 000
5-oct-14	Représentation des hommes occupant le PAI de BUKANGA LONZO	ERIC SHAKALENGE NZUNDU	75 694 000
20-jul-15	Présider la réunion de courtoisité ou changer d'ambassadeur électrique du PAI de BUKANGA LONZO	ABRAHAM KASENGELE TSHIMBALANGA	660 000
4-sept-15	Présider la réunion de coordination du projet d'alimentation électrique du PAI de BUKANGA LONZO	ABRAHAM KASENGELE TSHIMBALANGA	660 000
			90 854 000

3.9 Paiements directs à AFRICOM en CDF

Date	Description	Bénéficiaire	Montant CDF
4-mars-15	Intervention du gouvernement à la 2eme phase du Parc agro industriel de BUKANGA LONZO et construction du marché international de Kinshasa/AFRICOM COMMODITIES	AFRICOM COMMODITIESPTY LTD	4 890 000 000
22-juin-15	Paiement prévu de 35 milliards pour 6 mois dans le cadre de la sécurité des accords du parc Agro-Industriel de BUKANGA LONZO/AFRICOM COMMODITIES- Fodure n° 627 du 18/08/2014	AFRICOM COMMODITIES	29 295 000
			4 829 295 000



Building a better
working world

ANNEXE 4 : PAIEMENTS CONSIDERES PAR AFRICOM COMME HORS PROJET BUKANGA LONZO

Date	Description	Bénéficiaire	Montant USD
1-oct-14	Paiement travaux d'analyse des sols pour le parc AGRO-INDUSTRIEL DE BUKANGA LONZO - facture n° 04443 du 02/07/2014	TRIDIM FERTILIZER (Sole B et KINZAU)	989 000
11-oct-14	Prestation pour études sur l'industrialisation du PARC Agro-Industriel de BUKANGA LONZO- facture n° 04499 du 09/07/2014	TRIDIM FERTILIZER (Sole de TAKUMDI)	938 650
4-déc-14	Travaux de la route d'accès au projet de parc Agro-Industriel de BUKANGA LONZO - Facture n° 3359 du 23/09/2014	DESTICLOX(PTY)LTD	3 788 000
21-mars-15	Paiement relatif à la couverture des frais d'analyse des sols et plan d'irrigation sur 800 HA pour le parc Agro-Industriel de BUKANGA LONZO- Facture n° 327 du 05/03/2014	TRIDIM FERTILIZER (PTY) LTD (Sole de BOMA)	638 000
21-mars-15	Frais de développement social pour le Parc Agro-Industriel de BUKANGA LONZO (revêtement route pavimenté, construction et entretien routes intérieures et développement communautaire) - Facture n° 3353 du 15/03/2014	DESTICLOX(PTY)LTD	953 600
			7 325 450